



## RAPPORT SUR LA GESTION MUNICIPALE EN 2018 CONCERNANT L'EXERCICE 2018 DES COMPTES DE LA COMMUNE

---

### Préavis municipal N° 02-2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion s'est réunie à quatre reprises les 29 avril, 7, 13 et 20 mai 2019, afin d'étudier les comptes 2018 de la Commune. Conformément au Règlement du Conseil, la Commission de Gestion établit deux rapports distincts, bien que la Municipalité ne présente qu'un seul préavis. Pour effectuer son contrôle, la Commission de Gestion a disposé des comptes et du bilan pour l'année 2018, du rapport d'audition des comptes de GRF Société Fiduciaire SA, ainsi que du rapport de la Municipalité.

Les comptes 2018 bouclent avec un bénéfice de CHF 2'778'626.70. Mais après les amortissements obligatoires de CHF 237'600.00, les provisions pour la facture sociale et pour la péréquation de CHF 2'053'047.00 ainsi que celle pour la réforme policière de CHF 48'525.00 et enfin l'attribution aux fonds de réserve de CHF 436'938.80, le bénéfice net a pu être réduit à CHF 2'515.90.

Pour rappel, les variations du bénéfice des entreprises et les impôts qui lui sont liés obligent la Commune à effectuer les réserves nécessaires pour la facture sociale et la péréquation dont les calculs sont directement liés aux impôts encaissés.

Nous relevons que la Municipalité ne pouvait pas connaître le montant accordé pour les impôts antérieurs, d'où la grande différence par rapport au budget.

#### COMPTES 2018

Notre passage en revue des comptes a suscité quelques questions auxquelles Mme C. Macchi, M. S. Guarna et M. E. Linn ont aimablement répondu avec compétence.

Nous relevons ci-après quelques points-clés :

---



## 2. Finances

210.4040.0 Les impôts de mutation sont inférieurs au montant budgété en raison des ventes faites sur plan, pour lesquelles il n'y a pas de droit de mutation.

210.4006.0 L'impôt sur les frontaliers n'est pas directement liés aux frontaliers travaillant dans notre commune mais à tous ceux du canton avec une clé de répartition basée sur le nombre total de frontaliers et la situation financière des communes.(cf remarque en face de la page 14).

230.3800.0 Le fonds de réserve « investissement futur » n'est plus nécessaire. Il a été créé un fonds de réserve « Audrey Hepburn » car une somme dédiée a été versée et non dépensée.

## 3. Domaines et bâtiments

351.3310.2 Il y a un amortissement complémentaire pour L'UAPE car le préavis n'avait pas encore été accepté au moment du budget. La différence inverse se retrouve pour la salle polyvalente.

3252.3186.0 Nouveau compte « Primes d'assurances » pour plus de clarté. Cette dépense était dans le compte « entretien ».

353. « Jardin d'enfant » donc l'éléphant bleu. L'appartement est loué par la Commune qui les aidera encore en 2019 mais feront le point en fin d'année.

## 4. Travaux

420.3185.2 « honoraires juridiques » étaient inclus dans 420.3185.1 « frais d'étude ». Ils sont séparés maintenant pour plus de transparence.

430.3142.0 Les travaux de la route de la Gare n'ayant pas encore été effectués, les frais sont reportés au budget 2019 pour CHF 960'000.00.

460.3811.0 Les travaux ont été moins importants que prévu. Les taxes dues aux nouvelles villas sont plus importantes. Les sommes non dépensées ne peuvent être utilisées que pour les égouts et épuration d'où l'attribution importante de CHF 249'982.85 à la réserve spécifique.

## 5. Instruction publique et cultes

510.3186.0 Nouveau compte « Primes d'assurances » pour plus de clarté. Cette dépense était dans le compte « entretien ».

## 6. Sécurité sociale

660.4800.0 Le service de la sécurité civile et militaire n'a pas autorisé la Commune à utiliser la « Réserve Abris PC » pour couvrir les charges contrairement aux autres années. En effet, une nouvelle réglementation n'est en vigueur que depuis fin 2018 et selon cette réglementation, le % de PC certifié à Tolochenaz n'est que de 34% (places contrôlées). Le prélèvement sur la réserve n'est pas possible. Cette situation devrait être réglée en 2019

## REMARQUES

Nous constatons qu'afin d'éviter l'intérêt négatif sur l'épargne, la Municipalité a su gérer en ouvrant plusieurs comptes dans différentes banques.



## CONCLUSIONS

.....  
On peut relever que l'essentiel des revenus de la Commune sont liés aux impôts qui sont aléatoires et soumis à la péréquation. D'autres sources de revenus donneraient un apport financier stable et constant.

Enfin, la Commission de Gestion tient à exprimer ses remerciements à Mme C. Macchi, Boursière Communale, pour sa parfaite tenue des comptes, ainsi qu'au Personnel Communal et à la Municipalité pour leur excellent travail et leur disponibilité.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Tolochenaz, dans sa séance du 17 juin 2019, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Préavis municipal 02-2019
- Comptes 2018
- Rapport de gestion municipal 2018

Décide :

1. D'approuver les comptes de la bourse communale et le bilan de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés

Fait à Tolochenaz, le 20 mai 2019

La Commission de Gestion du Conseil de Tolochenaz,

Le Président : Luc Allaire

Les membres : Brigitte Béguin (secrétaire, rapporteur)

Erik Bölcs

Nathalie Laydu

Catherine Rodrigues

Christelle Dossios (suppléante)

Christian Staehli (suppléant)

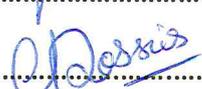
.....  


.....  


.....  


.....  


.....  


.....  


.....  
